

Je soutiens l'hôpital universitaire Robert-Debré



Mme M. Mme et M. Entreprise : _____
 Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
 Tél : _____ Email : _____

Je fais un don

d'un montant de : 30 € 50 € 100 € 300 €
 autre montant : _____ €

Je soutiens un projet de l'hôpital qui contribue à :

- l'amélioration des conditions d'hospitalisation et d'accueil
 la mise en oeuvre de projets culturels, éducatifs, sportifs
 la recherche et au développement de programmes innovants
 autre : _____



J'effectue mon don :

- par chèque, libellé à l'ordre de « *Hôpital Robert-Debré - Trésor public* »
 par virement bancaire, en indiquant en objet de virement « *Don Hôpital RDB* »

Virement de France et de l'étranger
 Code banque 10071 Code guichet 75300 N° de Compte 3002004223 Clé R.I.B 43
 Titulaire du compte Régie Hôpital Robert Debré
 IBAN FR76 1007 1753 0030 0020 0422 343 BIC TRPUFRP1

Date : ____ / ____ / ____

Signature : _____

Chaque don compte, merci de votre générosité !



Ce bulletin de soutien est à signer et à envoyer, accompagné de votre chèque ou avis de virement, à **Hôpital universitaire Robert-Debré - Service Mécénat - 48 bd Sérurier - 75019 Paris - 01 40 03 36 08**

En tant qu'établissement de l'AP-HP, l'Hôpital universitaire Robert-Debré est habilité à **recevoir des dons, des donations et des legs** (Instruction fiscale 5B3311-18 / Loi n°2009-879 modifiée - articles L. 6141-1 et L.6141-2 1) et à vous faire bénéficier des **déductions fiscales** en vigueur (Loi n° 2003-709 du 1 août 2003)

En tant que **donateur particulier**, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (ex : votre don de 100€ ne vous coûte réellement que 34 € après déduction fiscale).

En tant qu'**entreprise mécène**, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don, limité à 0,5% du chiffre d'affaire de l'entreprise (ex : votre don de 1000 € ne coûte réellement que 400€ après déduction fiscale). Un reçu fiscal vous sera adressé après réception de votre don.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant contenues dans notre fichier donateurs et demander leur rectification, en vous adressant par écrit à l'Hôpital Robert-Debré. Vos coordonnées ne font l'objet d'aucune communication extérieure et sont réservées à l'usage exclusif de l'Hôpital Robert-Debré.

